Image not found or type unknown

Placement sur un autre contrat prestataire

Par **Ardn**, le **18/04/2012** à **13:44**

Bonjour,

je suis actuellement employé par une SS2I dans le cadre d'un contrat de maintenance. Ma société prête des employés à une autre société qui est elle en contrat de sous-traitance avec la société finale.
Cela fait presque 5ans que je travail sur ce contrat, mais aujourd'hui le prestataire estimes que mon travail n'est plus satisfaisant.
Je vais donc surement être "re-plaçé" sur un autre contrat qu'as ma société et dans une ville aléatoire en France (paris ou lyon). J'habites Limoges et quelques temps après le début du contrat, j'ai contracté un crédit pour l'achat d'un appartement..
Je ne retrouverai pas de travail dans mon secteur d'activité là où je suis, l'emploi étant particulièrement sinistré dans ma région, surtout dans ce secteur. (aucune offre depuis des mois)
Hormis le fait d'être très déçu, après avoir donné 5ans de mon temps à constamment améliorer le service, je vais me retrouver sur un poste qui ne corresponds pas à ce que je fait actuellement. Je fait de la gestion de parc, de la coordination et du support technicien, mon employeur voulant me placer sur du déploiement de poste (technicien lvl1).

- On t-il le droit de me placer sur ce type de mission?
- Que se passes il si je refuses?
- Quels sont mes droits si je décides de démissionner sur un refus de mutation?

Merci de vos réponses, je sens que je vais traverser une période difficile....

Par **P.M.**, le **18/04/2012** à **13:54**

Bonjour,
En tout cas votre intérêt n'est certainement pas de démissionner et l'employeur ne peut pas vous imposer une modification essentielle du contrat de travail et/ou une mutation que vous refuseriez pour des raisons familiales ou personnelles suffisamment importantes...
e vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale voire d'un avocat spécialiste...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés